



Procès-verbal du Conseil Municipal

Séance du samedi 21 mars 2026 11:00 en Salle de la Mairie de Charly-sur-Marne

Quorum : 13

Membres présents :

Martine ARNOULET, Daniel FALLET, Marie-Josèphe NAUDÉ, Gilles JAMIN, Christine LEGUILLETTE, Mathys GRATIOT, Francine LAVA, Jérôme JEAUNAUX , Rosa ARGOT, Didier HAVRET, Christelle BARLET, Catherine LEMAIRE, Thomas LOBODA, André GOURDON, Aurélie ALEXANDRE, André SEMBENI, Anaël LYCKE, Najib EL KIHHEL, Jean-Luc FALLET, Odile HUVIER, Jacques COZELIN

Membres excusés et représentés par pouvoir :

Anais BOURGOIS (donne pouvoir à : Marie-Josèphe NAUDÉ)

Membres Absents :

Président de séance : Martine ARNOULET

Secrétaire de séance : Anaël LYCKE

Ordre du jour de la séance :

Ordre	Texte ordre du jour
1	Election du Maire
2	Détermination du nombre d'adjoints
3	Election des Adjoints
4	Lecture de la Charte de l'Elu local

Election du Maire

Vu le Code général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L. 2122-4 et suivants ;

Considérant que le Conseil Municipal s'est réuni ce jour pour procéder à l'installation de ses membres ;

Considérant que la séance a été présidée par André SEMBENI, doyen d'âge, assisté de Anaël LYCKE, plus jeune conseiller, agissant en qualité de secrétaire de séance ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide

1. De procéder à l'élection du Maire.

Résultats du vote :

Mme ARNOULET Martine : 20 voix

2. D'élire en qualité de Maire de la commune de Charly-sur-Marne, Madame ARNOULET Martine, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés au premier tour de scrutin.

Madame ARNOULET Martine est immédiatement installé dans ses fonctions.

Détermination du nombre d'adjoints

Le Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Martine ARNOULET, le Maire, nouvellement élue,

Vu l'article L.2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

décide de fixer le nombre d'Adjoints au Maire à 6 (limite maximale de 30 % de l'effectif légal du Conseil municipal).

Election des Adjoints

Le Conseil Municipal procède à l'élection des Adjoints au Maire au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales applicables aux communes de 1 000 habitants et plus.

Une liste de candidats est déposée, composée alternativement de candidats de chaque sexe :

Liste conduite par : M./Mme

Après appel nominal, chaque conseiller municipal dépose son bulletin dans l'urne.

Sont élus Adjoints au Maire de Charly-sur-Marne, dans l'ordre de présentation de la liste :

1. Mme NAUDÉ Marie-Josèphe – 1ère adjointe
2. M. FALLET Daniel – 2ème adjoint
3. Mme LEGUILLETTE Christine – 3ème adjointe
4. M. HAVRET Didier – 4ème adjointe
5. Mme LAVA Francine – 5ème adjointe
6. M. JAMIN Gilles – 6ème adjoint

Les intéressé(e)s ont été immédiatement installés dans leurs fonctions.

Le Secrétaire de séance,
Anaël LYCKE

Fait à Charly-sur-Marne,
Le 23/03/2026 ,
Le Maire

